

**Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session Automne 2014**

**POL 3832-40
Politique, État et minorités
Jeudi 9h30 à 12h30**

**Professeur : Julien Bauer
Bureau : A-3420**

Tél.: 514-987-3000, poste 4514

Disponibilité : Jeudi de 12h30 à 13h30 ou sur rendez-vous

Courriel : bauer.julien@uqam.ca

Descriptif du cours

Origine et développement des politiques appliquées aux communautés culturelles : politiques d'immigration, d'accueil-intégration, de main-d'œuvre, de logement, d'éducation, de santé, de services sociaux, etc. Étude des rapports entre les gouvernements fédéral et provincial sur ces questions. Évaluation de ces politiques auprès des communautés et des interventions de ces communautés auprès des instances politiques. État de la question et perspectives.

Présentation

L'objectif de ce cours est d'essayer de déterminer les lignes directrices des politiques québécoises et canadiennes concernant les minorités, d'analyser leur évolution et d'en tenter une évaluation. *L'objectif n'est pas d'étudier les multiples communautés culturelles mais le rôle de l'État et ses politiques concernant ces communautés.*

La principale difficulté réside dans la définition même du sujet. S'agit-il de communautés culturelles, de communautés ethniques, de minorités, d'immigrants, de minorités visibles ? La terminologie n'est pas neutre; elle fournit une idée de la perception que l'on a des groupes minoritaires. Une fois une définition retenue, à qui s'applique-t-elle ? Quels sont les critères pour être membre d'un de ces groupes ? En quoi est-on différent de la majorité de la population ? Quelles sont les limites entre la ou les majorités et les minorités ?

Tous les Canadiens, à l'exception possible des Amérindiens, sont des descendants d'immigrants. De nos jours, le concept d'immigration est souvent lié à celui de minorité. Il devient donc indispensable d'étudier les grandes vagues d'immigration, leurs caractéristiques, leurs conséquences sur la société. La détermination des politiques d'immigration ne se comprend qu'en ayant à l'esprit la répartition des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Des critères spécifiques s'appliquent aux demandeurs de statut de réfugié. Les nombreuses modifications depuis une vingtaine d'années seront l'objet d'une analyse particulière car elles entraînent des changements dans le nombre, la composition des minorités et le type de relations qu'elles établissent avec les gouvernements.

Le multiculturalisme qui a, au Canada, une signification différente de celles utilisées dans d'autres pays, est une caractéristique du système politique canadien. Certains y voient une ouverture sur les minorités qui leur permet d'être officiellement reconnues, d'autres le critiquent et y voient un risque de communautarisme.

L'État établit le cadre juridique dans lequel fonctionne l'ensemble de la société. Certaines interventions étatiques concernent plus spécifiquement les minorités. La notion des droits de la personne, la Charte canadienne des droits et libertés, la Charte des droits et libertés de la personne du Québec s'appliquent à toute la population mais sont d'un intérêt particulier pour les minorités. Elles visent à éliminer les discriminations, en particulier dans l'emploi et le logement, dont peuvent être victimes les minorités. Quelles mesures sont prévues par l'État et quelles en sont les conséquences ?

D'autres activités gouvernementales affectent les minorités comme, par exemple, l'éducation et les affaires sociales. Comment l'État s'y prend-il pour introduire l'aspect minoritaire dans l'établissement et l'application de ses politiques ?

Certaines institutions ont comme mandat spécifique de gérer le dossier minorités. Il s'agit du Ministère du patrimoine canadien (Ottawa) et du Ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration, (Québec). Quel est le rôle de ces deux ministères ? Comment sont-ils organisés ? Quelles sont leurs activités ? Ces questions se ramènent à une seule : quelles sont les relations entre l'État et les minorités?

Les membres des communautés culturelles n'ont pas seulement des relations avec les institutions, fédérales, provinciales ou municipales, spécialisées ou non, ils ont, comme tous les citoyens, leur mot à dire dans le choix des dirigeants politiques. Comment s'établissent les liens entre les partis politiques et les électeurs des groupes minoritaires ? Quelles sont les chances des candidats issus des minorités de se faire élire ? Les partis ont-ils une préoccupation minoritaire ? Quelle est la place des minorités dans le débat sur la souveraineté du Québec ?

Si les gouvernements fédéral et provincial jouent un rôle important, il ne faut pas oublier le niveau municipal. Les municipalités ont moins de pouvoirs et de moyens que les gouvernements supérieurs, mais elles sont plus proches des problèmes quotidiens des minorités. Quelle est leur place dans le système ? Une question que l'on se pose rarement est celle de l'influence des minorités sur les frontières inter-étatiques – constituent-elles un facteur de renforcement ou d'affaiblissement ?

Les minorités constituent une réalité politique d'autant plus importante que leur nombre augmente. Quantitativement, le pourcentage de membres des communautés culturelles est en progression. Qualitativement, les politiques québécoises et canadiennes à l'égard des minorités reflètent le genre de société que nous sommes et que nous voulons devenir. Ces politiques répondent-elles aux besoins ? Sont-elles en avance ou en retard sur l'évolution de la société ? C'est ce que nous essayerons d'évaluer en conclusion du cours.

Objectifs

1. Expliquer les notions de base liées aux minorités : race, ethnie, culture ...
 2. Présenter et analyser les politiques gouvernementales ayant un impact sur les minorités.
 3. Fournir des outils pour analyser l'évolution politique du dossier.
 4. Comprendre les débats concernant les minorités au Canada et au Québec.
-

Plan du cours

I. Les minorités : approches scientifiques

- a) Typologie des minorités
- b) Terminologie : race, peuple, ethnie, communauté culturelle, etc.
- c) Les minorités ethno-culturelles
- d) Les définitions : de Weber à Yinger

II. Les minorités : approches politiques

- a) Définitions internationale, canadienne et québécoise
- b) Définitions politiques et légales
- c) Une spécificité canadienne : les minorités visibles

III. Politiques d'immigration

- a) Historique
- b) Répartition des pouvoirs entre gouvernement fédéral et gouvernement provincial
- c) Changements dans la composition de l'immigration
- d) Les réfugiés : statut, évolution de la politique canadienne, une nouveauté : la sécurité

IV. Le multiculturalisme et l'interculturalisme

- a) Définitions
- b) Critique du libéralisme
- c) La philosophie communautarienne
- d) Critique du multiculturalisme et de l'interculturalisme

V. Identité et citoyenneté

- a) Les identités canadienne et québécoise
- b) La citoyenneté et le civisme
- c) Application aux minorités
- d) La charte des valeurs : rôle de l'État dans la détermination de la place des minorités dans la société québécoise

VI. Éducation et minorités

- a) Éducation et société
- b) Système d'éducation au Québec et ses transformations récentes
- c) Écoles minoritaires : statut, financement, enrôlement, place de la langue et de la religion
- d) La place des minorités dans l'éducation

VII. Affaires sociales, santé et minorités

- a) Rôle de l'État dans les politiques de santé et d'affaires sociales
- b) Santé et affaires sociales au Québec : historique et situation actuelle
- c) Institutions minoritaires
- d) Entre autonomie et centralisation

VIII. Droits de la personne et minorités

- a) Droits de la personne au Canada et au Québec
- b) Racisme
- c) Programme d'accès à l'égalité en emploi
- d) Accommodements raisonnables

IX. Vie politique et minorités

- a) Les minorités comme électeurs, membres des partis, candidats et élus
- b) Les distinctions entre politiques fédérale, provinciale et municipale
- c) Le cas spécifique des référendums
- d) Modèle intégrateur et modèle coopératiste
- e) Minorités comme groupes d'intérêt
- f) Nouvelles approches

X. Minorités et États

- a) Minorités transnationales
- b) Influence sur les frontières entre Québec, Canada et États-Unis
- c) Influence des systèmes politiques sur les minorités

Examens les 16 octobre et 11 décembre 2014

Modalités d'évaluation

1) Présentation et évaluation d'un organisme

Choisir un organisme d'intérêt public, s'occupant des minorités, dans le sens donné à l'expression *minorité* dans le cours, au Québec.

Il est **indispensable** que l'organisme retenu publie des rapports annuels et que ces rapports soient disponibles.

Présenter votre choix d'organisme, par écrit, au professeur pour approbation, au plus tard le 23 octobre 2014. Cette présentation comprend deux points : nom et adresse de l'organisme, vérification qu'un minimum de trois rapports annuels existent et vous sont disponibles.

Répondre aux questions suivantes :

1. Date et texte de création
2. Circonstances et raisons de la création
3. Objectifs officiels et, s'il y en a d'autres, officieux
4. Organigramme politique et administratif
5. Conseil d'administration : nombre, composition, qualification, mode de sélection
6. Personnel : nombre, composition (ex. : cadres, professionnels, secrétariat, travailleurs sociaux, etc.)
7. Budget : montant total, répartition des dépenses (ex. : frais d'administration, salaires, aide aux membres, activités éducatives, etc.), origine des fonds (fédérale, provinciale, municipale, privée générale comme Centraide, privée communautaire, etc.)
8. Principales activités de l'organisme selon les trois derniers rapports annuels.
9. Évaluation de l'organisme par l'étudiant, en particulier son utilité, son originalité, son efficacité.

Remise : 13 novembre 2014

40%

2) Deux examens (les 16 octobre et 11 décembre 2014)

Chaque examen comprend cinq questions à réponse brève et une, au choix parmi trois, à réponse élaborée (5 pages).

Deux fois **30 %** (3 points par réponse brève = 15 points et 15 points pour la réponse élaborée).

60%

Bibliographie

Les titres de la bibliographie seront présentés et commentés lors du premier cours.

Les documents officiels sont disponibles pour consultation à la Bibliothèque centrale, salle des publications gouvernementales, au 2^e étage.

Les ministères, organismes publics et conseils consultatifs publient des rapports annuels faisant état de leurs activités. Pour se familiariser avec le sujet, il est indispensable de consulter les rapports officiels du Ministère du patrimoine canadien, du Ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration et du Conseil consultatif des communautés culturelles et de l'immigration.

Textes officiels fondamentaux

- La Charte des droits et libertés de la personne, Lois refondues du Québec, chapitre C-12, 1975.
- La Charte canadienne des droits et libertés, annexe B, partie I de la Loi constitutionnelle de 1982.

Autres lois

- Loi sur le multiculturalisme canadien, 1988.
- Loi canadienne sur l'immigration, 1989.
- Loi sur le ministère des Communautés culturelles et de l'immigration, L.R.Q., ch. M-23.1, 1991.

Rapports officiels, commissions d'enquête, etc.

- Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, *Fonder l'avenir, Le temps de la conciliation* (Rapport Bouchard-Taylor), Gouvernement du Québec, 2008, pp. 111-130, 183-195 et 219-238.
- Comité spécial sur la participation des minorités visibles à la société canadienne, *L'égalité ça presse*, Chambre des Communes, Ottawa, mars 1984.
- Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Imprimerie de la Reine, 1970, volume I, *Introduction générale*, volume IV, *Introduction, L'immigration, La vie politique, Les recommandations*.
- Commission royale d'enquête sur la réforme électorale et le financement des partis, *Minorités visibles, communautés ethnoculturelles et politique canadienne, La question de l'accessibilité*, Toronto, Oxford et Montréal, 1991.
- Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada (Rapport Mc Donald), Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1985, volume II, chapitre 16, *Politiques d'immigration*; volume III, chapitre 23, *Les citoyens, les communautés et l'État fédéral*.
- Conseil économique du Canada, *Le nouveau visage du Canada : incidence économique et sociale de l'immigration*, 1991.
- Conseil du statut de la femme, *Faits saillants du mémoire sur l'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, 1991.
- Ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration, *Des valeurs critiques, des intérêts communs*, Plan d'action 2004-2007, 2004.

- Ministère des communautés culturelles et de l'immigration, *Autant de façons d'être Québécois. Plan d'action à l'intention des communautés culturelles*, 1981.
- Ministère des communautés culturelles et de l'immigration, Livre blanc, Rapport Gagnon, *Au Québec pour bâtir ensemble : énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, Québec, 1990, (Rapport Gagnon).
- Ministère de l'Éducation, *Rapport du comité sur l'école québécoise et les communautés culturelles*, Québec, 1985, (Rapport Chancy).
- Université du Québec à Montréal, Conseil d'administration, Politique 28, *Politiques sur les relations interethniques*, 17 octobre 1995.

Livre de référence

- BAUER, Julien, *Les minorités au Québec*, Boréal, 2002.

Livres et autres publications

- Assemblée nationale, Projet de loi no. 60, Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement, Éditeur officiel du Québec 2013, www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projets-loi-40-1.html
- BOUCHARD, Gérard, *L'interculturalisme, un point de vue québécois*, Boréal, 2012.
- BRIÈRE, Marc (éd.), *Le goût du Québec, l'après référendum 1995*, Hurtubise HMH, 1997, p.75-86, 134-140, 223-230.
- GAY, Daniel, *Des empreintes noires sur la neige blanche : les Noirs au Québec (1750-1900)*, Québec, Conseil québécois de la recherche sociale, 1988.
- GIRARD, Sylvie et MAGEGRE, Jean-François, *Quelques arpents de neige... à partager, la régionalisation de l'immigration*, étude pour le MCCI, mai 1989.
- GREVEN-BORDE, Hélène et TOURNON, Jean, eds, *Les identités en débat : intégration ou multiculturalisme ?*, L'Harmattan, 2000, pp.187-294.
- GUILLAUME Pierre, LACROIX Jean-Michel, PELLETIER Réjean et ZYLBERBERG Jacques, eds, *Minorités et État*, Presses Universitaires de Bordeaux-Presses de l'Université Laval, 1986, pp. 5-50, 61-75, 189-211.
- HAWKINS, Freda, *Canada and Immigration, Public Policy and Public Concern*, McGill-Queen's University Press, 1972. (nouvelle édition avec très brève mise à jour en 1992 portant sur la période 1972-1986).
- HOLLIFIELD, James F., *L'immigration et l'État nation à la recherche d'un modèle national*, L'Harmattan, 1997.
- JÉZÉQUEL, Myriam, ed., *Les accommodements raisonnables : quoi, comment, jusqu'où ? Des outils pour tous*, Édition Yvon Blais, 2007.
- KALLEN, *Ethnicity and Human Rights in Canada*, Oxford University Press, 1995.
- KLEIN, Ruth et DIMANT, Frank, eds, *From Immigration to Integration: the Canadian Jewish Experience*, Malcolm Lester, 2001.
- KYMLICKA, Will, *Théories récentes sur la citoyenneté*, Multiculturalisme et Citoyenneté Canada, Ottawa, 1992.

- KYMLICKA, *La citoyenneté multiculturelle*, Boréal, 2001.
 - Le multiculturalisme au Canada,
http://www.mta.ca/faculty/arts/canadian_studies/francais/realites/multi/#table, 2011.
 - SIMARD, Carolle, *La représentation des groupes ethniques et des minorités visibles au niveau municipal : candidats et élus*, Immigration et métropoles, Rapport de recherche, mai 2001.
 - TAYLOR, Charles, *Multiculturalisme : Différence et démocratie*, Aubier, 1994
-

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

RAPPEL : À partir de septembre 2014, la réserve des cours en science politique se trouve à la Bibliothèque de sciences juridiques et politiques, Pavillon Hubert-Aquin, local A-2100, au 2^e étage.